

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/09/2020

Délibération n° D-2020-291

**OPAH RU Communautaire de l'Agglomération Niortaise 2018-
2022 - Reversement de subventions pour l'amélioration de
l'habitat en faveur de la Ville de Niort**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Direction Action Coeur de Ville

**OPAH RU Communautaire de l'Agglomération
Niortaise 2018-2022 - Reversement de subventions
pour l'amélioration de l'habitat en faveur de la Ville
de Niort**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors du Conseil municipal du 03 février 2020, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Communautaire, la Ville de Niort a autorisé le versement d'une subvention pour 1 logement d'un montant total de 4 168,44 €.

Selon les conditions de versement de cette subvention, et en application du règlement national en vigueur de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, après achèvement des travaux par le propriétaire, celui-ci ne souhaite plus conventionner le logement réhabilité.

De ce fait, le propriétaire bailleur est redevable de la subvention en entier pour ce logement soit 4 168,44 € :

	Montant des subventions Anah	Montant des subventions Ville de Niort	Montant des subventions CAN	Total
Logement 1	30 679,06 €	4 168,44 €	19 673,75 €	221 258,77 €
TOTAL	30 679,06 €	4 168,44 €	19 673,75 €	221 258,77 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la création d'un état liquidatif pour un montant de 4 168,44 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE